Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le \$ 18 juin 2024 ID: 064-216404301-20240611-24DEL73-DE

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Présents: M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. BOUNINE), DARSAUT (pouvoir à M. GROUSSET)

Secrétaire de séance : M. CARRERE

24 - 73 - ÉCOLE DE MUSIQUE : TARIFS 2024/2025

Rapport présenté par Madame DE MORO, maire-adjoint :

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs des droits d'inscription à l'école de musique.

Cependant, un cursus découverte des instruments va être créé pour l'année 2024-2025 pour les élèves en CE1, la ligne de tarif « Cursus découverte des instruments (CE1) » a ainsi été ajoutée.

Les intitulés des autres lignes de tarifs ont été légèrement modifiés pour plus de clarté.

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et +	Adulte
Tarif 1	: Résidents CCL	.0		
Tarif FM seule / Éveil musical	150 €	75 €	50 €	150 €
Cursus découverte des instruments (CE1)	300 €	150 €	100€	
Cursus avec instrument	300 €	150€	100 €	400 €
Parcours personnalisé (Limité dans le temps)	120€	60€	30 €	300 €
Atelier seul (Non soumis à réduction)	50 €	50 €	50€	50 €
Tarif 2 : R	ésidents hors C	CLO		
Tarif FM seule / Éveil musical	150 €	75 €	50€	150 €
Cursus découverte des instruments (CE1)	800€	400 €	260 €	
Cursus avec instrument	800€	400 €	260€	900 €
Parcours personnalisé (Limité dans le temps)	400€	200 €	130€	600 €
Atelier seul (Non soumis à réduction)	50 €		50€	50 €
Tarif 3 : Résidents hors CCLO mais scolarisé scolarisés co	s primaire CCL ollèges et lycées		es aménagés c	ollèges ou
Tarif FM seule / Éveil musical	150 €	1	50 €	
Cursus découverte des instruments (CE1)	350 €	175€	115€	
Cursus avec instrument	350 €	175€	115€	
Parcours personnalisé (Limité dans le temps)	400 €	200 €	130 €	

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Recu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID: 064-216404301-20240611-24DEL73-DE

- Le tarif adulte est appliqué pour les élèves ayant 18 ans et + au moment de l'inscription,
- Les élèves majeurs étudiants peuvent bénéficier du tarif « enfant » sur présentation d'un justificatif de scolarité,
- Un abattement de 60% est accordé pour une participation régulière à l'Harmonie Municipale d'Orthez,
- Un abattement de 30% est accordé aux habitants d'Orthez,
- Un abattement de 20% est accordé aux élèves ayant validé un « Pass Musicos » : ce « Pass Musicos » permet à chaque élève qui peut y prétendre, de s'engager dans un ensemble qui a vocation à s'inscrire dans l'animation citoyenne de la cité d'Orthez (cérémonies officielles, carnavals, manifestations festives ou socioculturelles diverses).

Un tarif dégressif est accordé à partir du deuxième enfant. Cette réduction est appliquée seulement sur les inscriptions en cursus complet.

Le tarif atelier n'est pas soumis à réduction.

Modalités de facturation :

Les sommes dues seront calculées fin novembre (réduction Harmonie Municipale déduite) et 50 % de la cotisation totale seront facturés en décembre.

Facturation intégrale du tarif atelier et de la location d'instrument.

Un second appel correspondant à 30 % de la cotisation sera effectué au mois de février : exonération de cet appel pour les élèves habitant Orthez.

Un troisième et dernier appel correspondant à 20 % de la cotisation sera effectué au mois de mai : exonération de cet appel pour les élèves ayant validé un Pass Musicos.

En cas de doute ou de litige sur la résidence principale, c'est l'adresse figurant sur l'entête de la dernière feuille d'imposition sur le revenu qui sera retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 juin 2024 Et tous les membres présents ont signé Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Publiée le

